Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
Union Nationale des Arbitres de Football

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2021

L'Assemblée Générale de l'UNAF 64 s'est déroulée le vendredi 26 juin 2021 à 10H00 à GELOS,

Tous les membres du Comité Directeur ainsi que les adhérents sont convoqués à ladite Assemblée Générale.

De plus sont invités :

- Jean-Louis OVAN, Président de la Section Régionale de Nouvelle Aquitaine.
- Joël ROCHEBILIERE, Président de la Section Départementale des Landes.
- Matthieu RABBY, Président du District de Football des Pyrénées-Atlantiques.
- Michel LACOUE-NÈGRE (adhérent), Président du Pôle Arbitrage du District des P-A.
- Jean-Claude SEGRESTAA, Référent de la CDA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Serge SUBIAS, Référent de la CSA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Hubert LEHER, Co-Référent de la CDPA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Cendrine PLA, Co-Référente de la CDPA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Thierry SOCCARROS, Président de l'U.S.V.G.
- Pascal MORA, Maire de GELOS.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Accueil de l'Assemblée par le Comité Directeur de l'UNAF 64 (à partir de 9H00).
2. Encaissement des repas, et enregistrement des équipes du tournoi.
3. Mot des invités.
4. Rapport moral de la saison 2020-2021.
5. Présentation et validation du compte résultat de la saison 2020-2021.
6. Validation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 29 mai 2021.
7. Validation du bulletin d'adhésion 2021/2022.
8. Distribution des mallettes aux adhérents des saisons 2019-2020 et 2020-2021.
9. Enregistrement des nouvelles adhésions.
10. Formalités administratives (diffusion du Procès-Verbal).

Résolutions :

1. Accueil de l'Assemblée par le Comité Directeur de l'UNAF 64 :

Il est indiqué aux participants que du gel hydroalcoolique est à leur disposition.
Les participants suivent l'itinéraire indiqué conformément au « protocole assemblée » leur étant distribué.

2. Encaissement des repas, et enregistrement des équipes du tournoi.

Les personnes non concernées se rendent directement à leur place (cf. protocole assemblée).

3. Mots des invités :

Michel LACOUE-NÈGRE, Président du pôle arbitrage, seul représentant des instances du football départemental prend la parole.

4. Rapport moral de la saison 2020-2021 :

M. Laurent CHABRY fait lecture du rapport moral de la saison 2020-2021 :
« Pour celles et ceux qui n'étaient pas connectés le 12 décembre dernier pour l'AG élective, et qui ont pris connaissance du rapport moral à la lecture du PV du même jour, celui de cette année est beaucoup plus concis. Après l'arrêt prématuré de la saison dernière en mars, entre le contexte sanitaire sur la fin de cette même saison et les directives gouvernementales mises en application en ce sens, il a été très compliqué d'organiser l'assemblée générale élective, si bien que nous avons été obligés de nous résoudre à la faire le 12 décembre 2021 en visioconférence. Pourtant la saison 2020-2021 avait bien commencé de manière quasi classique, avant un nouveau confinement mettant à nouveau à l'arrêt toutes les compétitions, mais beaucoup plus tôt cette fois-ci (en octobre). Lors de la réunion du Comité Directeur de la Section Régionale de Nouvelle Aquitaine, en septembre, en raison de nos faibles finances, nous avons fait l'objet d'une opération de solidarité de la part de toutes les Sections Départementales de la SRNA, nous permettant ainsi de récupérer sous forme de don 30 mallettes pour les adhérents de la saison 20219-2020, nous en avons tout de même payé quatre afin de faire le complément pour les nouveaux adhérents de la saison 2020-2021 (liste effective en septembre), à ce jour il manque 8 mallettes pour satisfaire tous les adhérents, elles seront commandées très prochainement et distribuées ultérieurement. Au mois d'octobre, j'ai été informé par un de nos adhérents qu'il venait de faire l'objet de menaces sérieuses au cours d'un match mais aussi après ce dernier, il a déposé plainte à ce sujet, l'affaire est en cours… Pas grand-chose à dire de plus jusqu'au mois d'Avril (la saison étant neutralisée depuis octobre), un bulletin d'information nous a été adressé nous informant que les adhésions pour la saison en cours seront prorogées jusqu'au 30 juin 2022. Pour finir, l'UNAF 64 comptait 30 adhérents en 2019-2020, et 28 cette saison, donc nous nous maintenons quasiment au même niveau, et ce malgré, la pandémie, les « non » renouvellements et les quatre radiations (cf. PV du 29 mai 2021). »

5. Présentation et validation du compte résultat pour la saison 2020-2021 :

MM. Jérémy CHARLET, Vice-Président et Trésorier, et Laurent CHABRY, Président et signataire du document exposent et commentent le compte résultat de la saison 2020-2021 (cf. annexe 1)

Le compte résultat 2020-2021 est validé à l'unanimité.

Rappel est fait sur l'importance de trouver des ressources financières sous forme de dons, subventions ou autres opérations organisées par l'association dans le but de produire une trésorerie nécessaire au fonctionnement général et à l'élaboration de projets.

6. Validation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 29 mai 2021 :

Le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Directeur du 29 mai 2021 est soumis à la validation de l'Assemblée qui n'a émis aucune observation et l'approuve à l'unanimité.

7. Validation du bulletin d'adhésion 2021-2022 :

Le bulletin d'adhésion a été amputé d'une ligne tarifaire :

- Jeunes Arbitres Stagiaires à 20€, cette catégorie de prix n'existe pas au niveau National.

Le bulletin d'adhésion 2021-2022 est validé à l'unanimité.

8. Distribution des mallettes aux adhérents des saisons 2019-2020 et 2020-2021 :

L'UNAF 64 s'est dotée de mallettes auprès de la **S**ection **R**égionale **N**ouvelle-**A**quitaine dans le but de les offrir aux adhérents des saisons 2019-2020 et 2020-2021 :

<u>Liste des 30 adhérents (saison 2019-2020) :</u>
Mesdames Alwen CADIEU et Maëva DE LIMA.
Messieurs Mathieu BLANCHARD, Thierry BOYER, Yohan CAMPOS, Laurent CHABRY, Jérémy CHARLET, Anthony COUPET, Sylvain COURT, Théo DOURTHE, Kevin FOURCADE, Emmanuel GARRASSIEU, Ludovic GNANHOUA, Yonn HIRIGOYEN, Gabriel JEREMIE, Alain JOURDA, Mathieu KOHLER, Michel LACOUE-NEGRE, Hervé LATRUBESSE, Hervé LARROUS, Guy LHUILLIER, Alain MALABAT, Louis MARTINEZ, Julien PEYRE, Mélaine Bertrand PODA, Stéphane REUTIN, Théo RODRIGUES, Cyril SAINT-CRICQ LOMPRE, Janick SEYNAT et Arthur TCHAMTE.

Liste des 12 adhérents supplémentaires (saison 2020-2021) :
Madame Anouk BALAS.
Messieurs Ilan BARBE, Mathieu CAMY, Mathieu CHERET, Mawuena Rémi DEGNON, Tom ELBERT, Iñaki LABRANDE, Mathéo MARTINS, Philippe PARTIE, Matéo PERETTI, André PREVOST, et Tanguy TOUVART

Une liste est établie recensant la distribution, car ne détenant que 34 mallettes pour le moment, **l'UNAF 64** en commandera prochainement afin de satisfaire tous ses adhérents. Les mallettes seront distribuées ultérieurement en raison de leur oubli dans leur lieu de stockage.

9. Enregistrement des nouvelles adhésions :

Nous rappelons que :

- En raison du contexte sanitaire et de l'arrêt prématuré des deux dernières saisons, les adhésions 2020-2021 sont prorogées automatiquement jusqu'au 30 juin 2022.
- Les arbitres de moins de 15 ans bénéficient de la gratuité de l'adhésion (directive nationale)
- **l'UNAF 64** enregistre leur adhésion automatiquement afin qu'ils soient accompagnés dès leur plus jeune âge.

Le Comité Directeur procède à l'enregistrement de trois nouvelles adhésions pour la saison 2021-2022.

10. Formalités administratives

M. CHABRY Laurent est chargé de procéder à la diffusion du présent Procès-Verbal.

Fait à GELOS le 26 juin 2021

Pour le Comité Directeur,

Le Vice-Président
Trésorier de l'UNAF 64
Jérémy CHARLET

Le Président
Secrétaire Général de l'UNAF 64
Laurent CHABRY

Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
Union Nationale des Arbitres de Football

ANNEXE 1 – COMPTE RÉSULTAT
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2021

Union Nationale des Arbitres de Football
Section Départementale Pyrénées-Atlantiques

COMPTE DE RÉSULTAT
EXERCICE COMPTABLE DU 01/06/2020 AU 31/05/2021

CHARGES		DÉPENSES	PRODUITS		RECETTES
Charges d'exploitation			**Produits d'exploitation**		
62 Services extérieurs		**612,55 €**	**74 Subventions d'exploitation**		**0,00 €**
			74--		0,00 €
6231	Annonces et insertions	129,00 €	74--		0,00 €
6252	Frais de déplacements	461,15 €	74--		0,00 €
6270	Services bancaires	22,40 €			
			75 Produits de gestion courante		**1 184,85 €**
			7513	Publicité	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante		**299,76 €**	7541	Dons	549,85 €
			7560	Cotisations adhérents	635,00 €
6510	Cotisations	288,00 €			
6520	Achat matériel	11,76 €			
			76 Produits financiers		**167,85 €**
			7610	Intérêts	0,50 €
			7788	Produits exceptionnels	167,35 €
	Total des charges	**912,31 €**		**Total des produits**	**1 352,70 €**
	Solde créditeur : excédent	**440,39 €**		*Solde débiteur : déficit*	
	TOTAL GENERAL	**1 352,70 €**		**TOTAL GENERAL**	**1 352,70 €**

Fait à GELOS, le 26 juin 2021
Le Président
Laurent CHABRY